

Conseil de gestion

Séance du 10 avril 2024

Délibération PNMEGMP_del_cdg_2024_04

portant validation du rapport d'activités de l'année 2023 du Parc

Le conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,

- ▶ Vu le Code de l'environnement, notamment l'article R334-33-8,
- ▶ Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,
- ▶ Vu le décret n°2015-424 du 15 avril 2015 portant création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,
- ▶ Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2024/046 9 avril 2024 portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,
- ▶ Vu le plan de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis approuvé le 13 avril 2018 par le conseil de gestion du Parc et par le conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité le 26 juin 2018,
- ▶ Vu la délibération 2021-01 du 15 octobre 2021 portant modification du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis approuvé le 24 novembre 2015 par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées ;

Considérant que le quorum est atteint et après en avoir valablement délibéré, adopte les décisions suivantes :

ARTICLE 1 :

Le rapport d'activités de l'année 2023 du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est approuvé. Il est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

Le directeur-général de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Office.

Le Président du conseil de gestion,


Jean PROU



Rapport d'activités 2023

Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Soumis à la validation du conseil de gestion le 10 avril 2024

Sommaire

1- Les temps forts de 2023

2- La vie du Parc en 2023

La gouvernance

Les avis

L'équipe du Parc

Les moyens financiers

3- La mise en œuvre du programme d'actions

Interactions écosystèmes marins – activités humaines

- Connaître et préserver la qualité de l'eau et des sédiments
- Connaître et préserver les habitats marins
- Connaître et préserver les espèces marines
- Intégrer les interactions entre écosystèmes marins et activités humaines, diminuer les pressions

Développer les actions de communication, de médiation et d'éducation à l'environnement

Préambule

Un cadre pour les actions du Parc 2022-2024

Validé en 2018, le plan de gestion du Parc naturel marin fixe les objectifs de résultats à atteindre à 15 ans en matière de qualité du milieu marin et de développement durable des activités maritimes. Il fixe 50 finalités de gestion, dotées de niveaux d'exigence qui se veulent évaluables.

Le plan de gestion se décline de façon opérationnelle sous forme de stratégies d'actions triennales puis sous forme de programmes d'actions annuels. La première stratégie d'actions a couvert la période 2019-2021. La stratégie actuelle a été validée en 2022 et se poursuit jusqu'en 2024.

La stratégie d'actions 2022-2024 comprend 5 axes :

Axe 1 – De la connaissance à l'action

Axe 2 – La valorisation et la diffusion des résultats pour aider à la décision

Axe 3 – Le tableau de bord* du Parc

Axe 4 – Le Parc naturel marin : animateur d'un projet de territoire, tête de réseau

Axe 5 – La communication et la sensibilisation comme vecteurs de médiation

Les priorités 2023

Concernant l'axe 1, ce travail est continu tout au long de la vie du Parc. En 2023, les efforts ont porté notamment sur l'amélioration de la connaissance et de l'acquisition de données sur les interactions et les pressions des activités sur les écosystèmes.

Pour l'axe 2, le site web du plan de gestion dynamique a permis d'informer sur les résultats des projets et a rendu publiques toutes les données acquises. Les efforts ont été maintenus pour diffuser et vulgariser ces résultats auprès des porteurs de projets, des porteurs de politiques publiques et des services instructeurs.

Pour l'axe 3, de nombreux suivis ont été menés sur des espèces, habitats, la qualité eau, les déchets, les activités.

Concernant l'axe 4, les actions ont porté sur la communication des projets auprès du conseil de gestion et sur le renforcement des partenariats avec les collectivités, en particulier. Pour accroître la notoriété du Parc, communiquer sur les enjeux environnementaux et faire évoluer les comportements par l'adoption de pratiques respectueuses du milieu marin, le Parc a renforcé sa présence sur des événements en lien avec la mer. Il a également poursuivi ses efforts de communication en direction des publics professionnels et des têtes de réseau. Pour faire découvrir les fonds marins des pertuis au public, le projet de centre d'interprétation du milieu marin dans le fort Liédot à l'île d'Aix a été conduit avec les partenaires pour la réalisation des travaux de réfection du bâti et la mise en œuvre de la scénographie.

**tableau de bord du Parc : ce document est constitué de nombreux indicateurs correspondant à chaque objectif du plan de gestion. Il constitue un moyen simple d'évaluer une réalité complexe. Les tableaux de bord successifs devront ainsi permettre de mesurer, année après année, l'état du patrimoine naturel, de la qualité de l'eau, et des activités humaines dans le Parc.*

Les temps forts de 2023

Gouvernance

Les zones de protection forte : une politique publique majeure

L'Etat a pour objectif la protection forte d'au moins 10 % de l'ensemble du territoire national et des espaces maritimes sous souveraineté ou sous juridiction française. La démarche de protection forte du Parc vise à identifier les secteurs qui correspondent en l'état à la définition nationale de la protection forte, et à identifier des nouveaux secteurs sur lesquels des évolutions réglementaires permettraient la reconnaissance en « zone de protection forte ». La 1^{ère} phase de cette démarche a permis d'identifier en 2023 quatre secteurs respectant en l'état les critères de protection forte du décret. Le 16/12/2022 le conseil de gestion a rendu un avis favorable pour proposer le secteur de la partie marine de la RNN de Lilleau des Niges pour être reconnu en l'état comme « zone de protection forte ».



Cette démarche a fortement mobilisé la gouvernance du Parc en 2023, en particulier les membres du Bureau.



Sensibilisation

Les aires marines éducatives (AME) : encore une année scolaire très riche ! En 2022-2023, 28 établissements scolaires étaient engagés dans la démarche AME sur le territoire du Parc. Les 43 classes, accompagnées par leur enseignant et leur référent, ont étudié l'aire qu'ils ont retenue pour sa biodiversité et les activités qui s'y pratiquent. Ils ont choisi et mené à bien différentes actions pour sensibiliser le public ou agir directement sur le milieu.

Pour clore l'année scolaire, 3 rassemblements ont été organisés par le Parc, à Marennes et à La Rochelle, réunissant les élèves des AME pour un moment convivial, pédagogique et ludique. 20 classes ont pu participer à ces rassemblements au cours desquels les élèves ont découvert les travaux et les actions menées par les AME, visionné le documentaire de Rémi Demarthon « La cité des mérous sombres », et participé à un quizz sur la biodiversité marine proposé par le Muséum d'Histoire Naturelle de La Rochelle.

Les chiffres pour la rentrée 2023-2024 se maintiennent avec 28 AME et 42 classes.

2^{ème} édition de l'appel à projets du Parc

Pour sa 2^{ème} édition, deux appels à projet ont été lancés : le premier consacré aux projets artistiques comme vecteurs de sensibilisation à la préservation du milieu marin, et le second pour soutenir les projets d'amélioration de la qualité de l'eau et des sédiments dans les espaces portuaires du Parc. 6 projets artistiques sur 13 candidatures reçues et 2 projets concernant les équipements portuaires de Jard-sur-mer et de Saint-Martin-de-Ré ont été retenus et devraient être mis en œuvre en 2024 et 2025.



Dépollution

Le bilan du projet de nettoyages de bancs ostréicoles abandonnés

Débuté en février 2022 pour une durée de 20 mois, le programme NETCONCH s'est achevé cet automne. Ce projet a réuni le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, le Département de la Charente-Maritime et le Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) autour d'un objectif commun : enlever les déchets ostréicoles de 12 zones conchylicoles abandonnées. Au total, près de 600 tonnes de déchets ont été enlevées avec 5 zones de friches nettoyées.

Connaissance

Fin du projet COEHCO (Connaître et Evaluer l'état des Habitats benthiques Côtiers)

Soutenu par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et le ministère de la Transition écologique, le Parc et la LPO en tant que gestionnaire local de réserves naturelles, ont mené durant 3 ans des suivis écologiques d'habitats marins pour améliorer leur connaissance et évaluer leur état de santé. Dans le cadre de ce projet, 4 habitats côtiers d'intérêt communautaire (prés-salés, récifs d'hermelles, herbiers de zostères naines et vasières intertidales) ont été suivis et évalués à l'échelle du Parc grâce à la mise en place de protocoles standardisés et communs. Cette acquisition de connaissances constitue un état initial essentiel pour suivre et qualifier l'évolution de leur état de santé à long terme.



La vie du Parc en 2023

La gouvernance

Les réunions des instances

En 2023, le conseil de gestion a été réuni 2 fois et le bureau 4 fois.

	Janv	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov	Déc
Conseil de gestion			28/03 57%	12/04 70%								
Bureau		20/02 48%	9/03 71%				3/07 81%				21/11 71%	

Dates des instances et niveau de participation des membres (%)

Lors du **premier** conseil de gestion du 28 mars, le rapport d'activités 2022 a été validé, ainsi que le programme d'actions pour l'année 2023 et les deux appels à projets, leviers financiers pour soutenir les initiatives des acteurs du territoire.

La feuille de route de 2023 avait pour objectifs de poursuivre des projets engagés les années précédentes et d'en lancer de nouveaux notamment sur de **l'acquisition de connaissances, toujours à des fins de gestion, sur les écosystèmes** et en particulier, sur les sujets liés à la **qualité de l'eau et des sédiments**, ainsi que **sur les interactions avec les activités**. Il a été acté que les résultats obtenus sur les différents projets seraient valorisés afin d'aider la prise de décision lors des avis rendus en conseils de gestion, mais aussi pour que les porteurs de projets intègrent au mieux et le plus en amont possible les résultats permettant la préservation du milieu marin et garantissant la qualité de l'eau.

Ce programme impliquait le Parc à continuer à **animer et coordonner les projets et les actions à l'échelle de son périmètre**, pour gagner en efficacité et apporter une réelle plus-value environnementale. L'accent était également mis sur la sensibilisation auprès des acteurs de la mer et des habitants du littoral pour faciliter l'appropriation et la découverte des richesses du milieu marin (et sous-marin).

Les avis

Lors du conseil de gestion du 12 avril, 2 avis ont été rendus :

- **avis conforme** portant sur la demande de prolongation de la validité du titre minier et des autorisations domaniales d'ouverture des travaux miniers et d'occupation temporaire du domaine public maritime **sur la concession minière de sables et graviers siliceux marins dite "Platin de Grave"**, déposée par Granulats Ouest ;
- **avis conforme** portant sur la demande d'autorisation environnementale relative au **baccage du chenal maritime du Curé à Esnandes** par le Syndicat mixte des rivières et marais d'Aunis.

Pour le 1^{er} avis, le conseil de gestion a été amené à se prononcer sur la prolongation pour 20 ans d'une activité d'extraction de granulats dans l'estuaire de la Gironde. Un **avis conforme favorable a été rendu** (30 voix pour, 19 voix contre). **Cet avis était assorti d'une réserve** limitant les volumes exploités autorisés à 4 millions de m³ sur 20 ans, **et de 3 prescriptions**. Celles-ci visent à travailler par bandes d'extraction (c'est-à-dire avec une alternance de « jachères ») sous réserve d'une étude de faisabilité technique, à interrompre l'activité d'extraction pendant les périodes sensibles (de frai, de remontée des civelles), et à établir des protocoles et des indicateurs de suivi écologique ouvrant la possibilité d'arrêter temporairement ou définitivement l'activité.

Un groupe de travail piloté par la DREAL Nouvelle-Aquitaine s'est réuni 5 fois en 2023 pour préciser ces prescriptions.

Pour le second avis, l'assemblée a rendu **un avis conforme favorable, assorti de 3 prescriptions et d'une recommandation**. Pour sa mise en œuvre, le pétitionnaire devait contribuer à

l'approfondissement des connaissances des effets des opérations de désenvasement du chenal du Curé sur les habitats et espèces benthiques des chenaux et des vasières adjacentes ; exploiter les suivis bathymétriques des dépôts de sédiments afin de déterminer en amont la stratégie d'entretien du canal maritime ; tenir compte et intégrer les résultats des travaux et études réalisés pour mieux connaître les effets cumulés des opérations de gestion des sédiments à l'échelle de la baie de l'Aiguillon et du pertuis Breton. Il lui a été recommandé que les suivis de la qualité des sédiments soient réalisés par un laboratoire agréé pour la matrice « sédiments en eaux littorales et marines ».

Moyens humains et financiers

Les moyens financiers

En 2023, le budget notifié par l'OFB était de 1,5 M €, hors masse salariale et gros investissements (immobilier, moyen nautique, véhicules).

Les moyens logistiques et l'immobilier

Depuis fin 2020, le Parc dispose d'un navire, semi-rigide de 9 m Zodiac Milpro afin de répondre à diversité des missions du Parc en mer, dans les estuaires et sur l'estran. Son port d'attache est le port de service du Grand port maritime de La Rochelle et ponctuellement pour des missions à l'ouvert de l'estuaire de la Gironde notamment il est amarré à Royan. La flotte du Parc est constituée de 8 véhicules. Le siège du Parc naturel marin occupe des locaux au centre des finances publiques de Marennes et dispose d'une salle de réunion pour la tenue des réunions du bureau notamment.

L'équipe du Parc

L'équipe du Parc se structure autour de 2 pôles : le pôle ingénierie composée de deux unités, « écosystèmes marins » et « activités maritimes », et le pôle opérations. L'assistante administrative et la chargée de communication accompagnent la direction et les projets des agents. Une apprentie communication apporte son soutien à l'équipe depuis le 1^{er} décembre 2023 et ce jusque mi-septembre 2024 (avec alternance à l'université de Montpellier).

Une chargée de mission en CDD est venue en appui pour la création du centre d'interprétation du milieu marin à l'île d'Aix. Un appui est également apporté en géomatique par un agent rattaché à la délégation de façade atlantique de l'OFB, à Nantes.

Au total en 2023, 36 personnes ont travaillé au Parc naturel marin (équivalent ETP : 25,6) :

- 16 personnes sur postes permanents, dont une géomaticienne de la délégation de façade atlantique de l'OFB travaillant à mi-temps pour le Parc,
- 10 personnes en CDD sur projets (financements extérieurs : fonds européens LIFE et FEAMP, financements Région Nouvelle-Aquitaine),
- 1 personne en CDD « de renfort » sur budget OFB,
- 4 personnes engagées en service civique,
- 1 apprentie,
- 3 stagiaires.

La jeune unité opérations

L'unité opérations du Parc se compose de 7 agents de terrain, techniciens de l'environnement, renforcée pour les missions scientifiques par une personne en service civique.

Cette équipe s'est constituée progressivement entre 2021 et 2022 ; Un important investissement formation a été réalisé, pour le commissionnement « inspecteur de l'environnement » et pour les formations maritimes.

L'unité concourt à la réalisation de plusieurs missions :

- La compétence d'inspecteur de l'environnement leur confère des pouvoirs en matière de polices judiciaire et administrative. Certains des agents ayant des diplômes de plongée autonome professionnelle peuvent assurer des suivis et des constatations subaquatiques ;

- Outre les missions de surveillance et de contrôle, l'unité contribue aux suivis scientifiques, **sur l'estran**, des habitats (hermelles, zostère, vasière...) déchets, macro-algues, macrofaune, avifaune..., **en mer**, pour le suivi des oiseaux marins. Les agents sont aussi amenés à embarquer avec les pêcheurs professionnels pour d'autres types de suivis : évaluation des ressources, amélioration de la connaissance des nourriceries côtières, évaluation du stock de raies brunettes, etc

Les agents interviennent également sur des actions de sensibilisation en mer mais aussi auprès des scolaires en classe ou sur le terrain (Aires Marines Educatives), et du grand public lors des événements en lien avec la mer.

Les 1230 jours travaillés en 2023 se répartissent de la façon suivante :

- Suivis scientifiques, observations, études : 370 jours agents, soit 30 %
- Actions de sensibilisation et de communication : 77 jours agents soit 6%, dont 33 jours pour les aires marines éducatives
- Actions de surveillance et police : 63 jours agents, soit 5 %
- Interventions sur le milieu (préservation du Gravelot à collier interrompu, participation au nettoyage de friches ostréicoles) : 47 jours agents, soit 4 %
- Logistique, organisation (plongée, matériel, suivi technique) : 218 jours agents, soit 18 %
- Fonctionnement, réunions, formations, rdv,... : 363 jours agents, soit 29 %

Au total, les agents de l'équipe opérations auront passé 194 jours en mer, soit 16 % de leur temps.

Les actions 2023

Interactions écosystèmes marins – activités humaines

1. Connaître et préserver la qualité de l'eau et des sédiments

Actions engagées précédemment et poursuivies en 2023

Synthèse scientifique sur les fonctionnements hydrosédimentaires – AXES 2 et 5

Dans le cadre d'un contrat de recherche et développement, le laboratoire UMR CNRS 7266 LIENSs (La Rochelle Université) s'est vu attribué un financement de post-doctorat (18 mois) pour dresser un panorama des connaissances existantes sur les dynamiques hydro-sédimentaires, caractériser les principales cellules hydro-sédimentaires homogènes du littoral et vulgariser ces connaissances auprès d'un public non spécialiste. 2023 a été consacrée à la diffusion des connaissances acquises. Trois outils de vulgarisation (brochure adultes, enfants et vidéo) ont été mis en ligne et diffusés durant les événements. Une [synthèse scientifique](#) et une [publication scientifique](#) sont également disponibles.

Cet effort de vulgarisation est un élément important de réussite de ce projet.

Porteur de projet : Parc naturel marin

Partenaires : La Rochelle Université

Montant total : 77 000 € Part financière du Parc : 70 000 €

Bilan global sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'eau – AXES 1 et 3

En 2021, le Parc lançait une synthèse des connaissances sur les apports d'eau douce et la qualité de l'eau (microbiologique, écologique et physico-chimique) sur les 10 dernières années. Ce travail visait à identifier, collecter et analyser l'ensemble des données disponibles à l'échelle de son territoire afin d'évaluer l'atteinte ou non des finalités du plan de gestion (au regard des niveaux d'exigence) et, si nécessaire, proposer des suivis complémentaires et des indicateurs pertinents pour y parvenir.

En raison des difficultés rencontrées dans le cadre de la prestation, le marché a été clôturé.

Le bilan global sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'eau n'a pas abouti en 2023. Ce travail reste à finaliser en 2024 en interne et en concertation avec les partenaires locaux. Une synthèse des résultats sera présentée lors des comités géographiques en 2024.

Porteur du projet : Parc naturel marin

Montant total de la prestation : 110 000 € (80 000€ dépensés)

Bilan sur les sédiments, partage et élaboration d'une stratégie d'actions – AXES 1 et 3

Concernant les sédiments, une "Étude de faisabilité d'un observatoire des sédiments" a été programmée. Elle consistait à recueillir les données de qualité physico-chimique des sédiments à l'échelle du Parc, proposer une base de données globalisée et une analyse des données mises à disposition, proposer une stratégie d'acquisition de données complémentaires et des indicateurs pertinents pour renseigner le tableau de bord du Parc.

Le bilan de la qualité des sédiments n'a pu aboutir en 2023, même si des premiers indicateurs ont été proposés et des besoins en termes d'acquisitions de connaissance identifiés. Ce travail sera repris en 2024 et complété en cohérence avec l'avancement du volet eau. Il pourra ainsi être ensuite diffusé.

Montant de la prestation portée par le Parc : 35 500 €

Amélioration de la connaissance de la qualité de l'eau à partir de 3 sondes situées en sortie d'estuaires – AXES 3-4

En 2017 le Parc a apporté son soutien à l'acquisition de sondes permettant la collecte de données relatives à la qualité de l'eau. Ces sondes ont été acquises par le comité régional de la conchyliculture (CRC) de Charente-Maritime et les données sont collectées en continu.

En 2020, le Parc a acquis une nouvelle sonde positionnée dans la Baie de l'Aiguillon, en aval de la Sèvre niortaise. Ces trois sondes permettent de mesurer à haute fréquence (toutes les 15 minutes) les paramètres fondamentaux de la qualité de l'eau : salinité, température, oxygène dissous, turbidité, chlorophylle a.

En 2023, le Parc a pris en charge la gestion et le fonctionnement des trois sondes, avec :

- la sécurisation du matériel et son installation sur les bouées des Phares et Balises,
- l'entretien, la maintenance et la calibration des capteurs (métrologie),
- le traitement et la bancarisation des données sur une plateforme publique (CORIOLIS)
- la mise en place de prélèvement et analyse d'eau en parallèle (salinité, température, oxygène, turbidité et MES, chlorophylle a) pour assurer la robustesse des données.

Les suivis haute fréquence (sondes), la structuration et animation du réseau de partenaires se sont poursuivis. La synthèse des résultats et la proposition d'indicateurs (dessalure/sursalure, eutrophisation, oxygène etc.) sont attendus pour 2024.

Porteur du projet : Parc naturel marin

Montant total pour 3 ans (installation, maintenance, gestion et analyse des données, achat de matériel de prélèvement d'eau, analyses en laboratoire) : 178 800 €

Part financière du Parc : 100%

Partenaires / prestataires : Les bureaux d'étude SETEC Environnement et HOZRO, le fournisseur NKE, le laboratoire QUALYSE, les Phares et Balises et la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de l'Aiguillon (LPO/OFB).

Suivis des macrodéchets, mésodéchets et grands microplastiques, échoués sur les plages, stabilisés – AXES 1, 3 et 4

Ce projet constitue le déploiement et la mise en œuvre du réseau de suivi des macrodéchets (supérieurs à 2,5 cm), des mésodéchets (de 5 mm à 2,5 cm) et grands-microplastiques (de 1 à 5 mm), échoués sur les plages à l'échelle du Parc, de façon intégrée à la démarche nationale de déploiement du programme de surveillance de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) piloté par le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE).

Les suivis sont réalisés quatre fois par an par le Parc et d'autres opérateurs (Société TAEO, Réserve naturelle de Mœze Oléron, Communauté de commune de l'Île de Ré, ...) selon les localisations des sites. Les déchets sont collectés, identifiés, classifiés et comptés selon un protocole commun et précis.

Le Parc assure l'animation du réseau d'acteurs (échanges et partage des retours d'expérience, partage des résultats). Un dictionnaire des déchets marins "DICODEMAR" a été élaboré à destination des opérateurs de terrain, afin de faciliter la classification, l'identification des déchets.

Porteurs du projet : Le Parc naturel marin (coordinateur local) et le CEDRE (pilote national)

Montant total (sur 2 ans pour les 11 sites suivis) : 44 000€ TTC

Part du Parc : 50% (45% CEDRE et 5% autofinancement CdC Île de Ré)

Partenaires/prestataires : Société TAEO, LPO, CdC Île de Ré, CPIE Médoc, association OBIOS, association Environnat', association de l'Estuaire du Payré, Réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron.

Consolidation de la connaissance et les actions sur les déchets, en particulier sur les origines (projet ORDECH - résultats attendus pour fin 2024) – AXE 1

Le projet ORDECH (Origines des déchets) est un projet inter-parcs (4 parcs). Il a pour objectif de mieux déterminer l'origine des déchets : de quelle activité proviennent-ils (Industrie, pêche et aquaculture, domestique, agricole, ...) ? Par quelles voies de transfert (cours d'eau, rejet d'eau usée/ pluvial, courants marins, ...) ?

En 2023, le CEDRE a essentiellement réalisé des études bibliographiques pour les 4 Parcs, construit une grille pour caractériser les sources potentielles des déchets, et a testé cette grille pour le PNM Bassin d'Arcachon. En 2024, la caractérisation des sources sera réalisée pour les 3 autres Parc (dont le PNMEGMP en mars). L'ensemble des déchets collectés sur les 11 sites du Parc durant l'année 2022 (4 saisons) a été conservé et sera minutieusement analysé par les spécialistes du CEDRE, selon la méthode testée en Espagne et en Allemagne.

Des groupes de travaux, constitués d'experts et de représentants des différentes activités présentes sur le littoral, permettront de valider et d'affiner l'attribution des sources. Les résultats du projet sont attendus pour la fin d'année pour les 4 Parcs.

Porteur du projet : L'OFB (Direction Aires Protégées et Enjeux Mer) sur 4 Parcs (sites pilotes)

Montant total (sur 2 ans pour les 4 Parcs) : 43 200€

Part du Parc : 0%

Partenaires : Le CEDRE et les partenaires locaux du réseau de suivi des déchets dans le Parc.

Nettoyage de friches ostréicoles (projet NETCONCH) – AXE 1

En 2023, les nettoyages se sont poursuivis sur les bancs conchylicoles d'Aytré, Pampin, le Plomb et l'île Madame. L'ensemble des budgets recueillis pour l'opération ont été consommés pour ces nettoyages et ils se sont achevés à l'automne 2023. Au total, 25 hectares auront été nettoyés, 240 tonnes de plastiques et 380 tonnes de ferrailles extraites au cours de 217 marées de nettoyage.

Le nombre de déchets plus important et les conditions de dépollutions plus complexes ont empêché de nettoyer l'ensemble des 12 bancs identifiés au début du programme. Les volumes totaux de déchets extraits sur les 5 bancs nettoyés se sont néanmoins avérés plus importants que le volume estimé initialement pour les 12 bancs. Une attention particulière des services de l'Etat sera apportée pour que les professionnels, ayant refusé les nettoyages sur leurs concessions dans les bancs nettoyés, les réalisent bien eux-mêmes.

Le Parc est à l'initiative de ce projet partenarial associant le Conseil Départemental de Charente Maritime et le comité Régional Conchylicole pour un montant global d'1,2 millions d'euros (dont 700 000 € apportés par l'OFB via le plan France Relance)

Les nouvelles actions menées en 2023

Appel à projets pour soutenir les initiatives visant à améliorer la qualité de l'eau et des sédiments dans les espaces portuaires – AXE 1

En juin 2023, un appel à projets a été lancé. Il avait pour objectifs :

- de faire émerger et d'appuyer la mise en œuvre de projets concrets contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau et des sédiments dans les espaces portuaires ;
- d'organiser ou de renforcer les bonnes pratiques liées aux activités portuaires dans une logique d'amélioration continue.

Les deux projets adressés au Parc ont ainsi pu être soutenus financièrement :

- l'installation d'une déchetterie portuaire au port de plaisance de Jard sur Mer (montant total 11 374 €, autofinancement de la communauté de communes Vendée Grand Littoral 20%, subvention apportée par le Parc 80 %) ;

- le réaménagement de la déchetterie portuaire de Saint-Martin-de-Ré (montant total 19800 €, autofinancement du Conseil départemental de la Charente-Maritime 33 %, subvention apportée par le Parc 67 %).

2. **Connaître et préserver les habitats marins**

Depuis 2018, validation du plan de gestion, un effort conséquent d'amélioration de la connaissance des habitats côtiers et des zones fonctionnelles (leur localisation, la qualification de leur état de santé) a été mené.

Actions engagées précédemment et poursuivies en 2023 :

Mise en œuvre des indicateurs d'évaluation de l'état écologique des macro-algues (projet EVALG) – AXES 1 et 3

Ce contrat de recherche et développement (2020-2024) porté par le Parc est mené par le Centre d'Exploitation et de Valorisation des Algues et conduit localement en collaboration avec l'association OBIOS, l'UMR CNRS LIENSs, CAPENA et le CPIE Marennes-Oléron. Le projet est organisé en 4 missions principales : synthétiser les données scientifiques, réglementaires et professionnelles existantes sur les macro-algues, analyser les déclarations de biomasses spécifiques produites par récoltants professionnels (arrêté du 5 août 2020, n°181), développer et déployer deux protocoles scientifiques (pour caractériser des peuplements d'algues sur 28 stations et pour évaluer la biomasse et le stock d'espèces exploitées en condition de jachère/non jachère), livrer les contenus rédactionnels permettant d'établir un futur guide des bonnes pratiques de récolte à l'usage des professionnels en Charente-Maritime.

En 2023, l'ensemble des derniers suivis ont été déployés. Une enquête à destination des conchyliculteurs prélevant des macro-algues a pu être menée auprès de près de 100 professionnels. L'analyse de l'ensemble des données collectées a pu être réalisée et les livrables finaux du projet seront finalisés début 2024. Les observations ont confirmé la réduction des surfaces de fucales dans le Parc. Une poursuite de ces suivis et la formulation de recommandation de bonnes pratiques à destination des récoltants sont deux des principales perspectives à ce projet pour 2024.

Le projet représente un budget de 160 000€ dont 130 000 € apportés par le parc et 30 000 € par le CEVA.

État des lieux des gisements sauvages d'huîtres plates et tests pour leur élevage, réflexion sur leur exploitation par la pêche professionnelle - Restoration of Flat Oyster in Nouvelle-Aquitaine (REFONA) – AXE 1

Ce projet consiste à réaliser un inventaire et un diagnostic des populations dans le bassin d'Arcachon et les pertuis charentais : localisation et cartographie des bancs (analyse démographique, dynamique de la population, densité dans les bancs ...), évaluation de l'état de santé des gisements néo-aquitains (pathologies) et caractérisation des habitats associés aux gisements de l'huître plate. Il est porté par la structure CAPENA, avec le soutien financier des 2 Parcs naturels marins et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En 2023, des suivis par vidéo tractée et une analyse de la macrofaune benthique à proximité des zones de présence d'huîtres plates ont permis de préciser la localisation et l'environnement des bancs d'huîtres plates dans les pertuis charentais qui sont majoritairement à l'état de population cryptiques (huîtres principalement roulantes et peu agrégées). Une poursuite de ces actions est prévue de 2024 à 2028 afin d'améliorer la caractérisation des zones de présence d'huîtres plates (survie du naissain, résistance aux pathogènes, dynamique de reproduction) et de procéder à des tests de restauration.

Le budget global du projet est de 323 000€ dont le Parc finance 128 000€.

Élaboration du volet marin des documents d'objectifs des sites Natura 2000 terre-mer

AXES 1 et 4

La quasi-totalité de la surface du Parc est désignée au titre des directives « oiseaux » ou « habitats faune flore » dites directives Natura 2000 (99,47 %). Ces désignations forment un maillage particulièrement dense avec 25 sites. Sur ces 25 sites, le Parc est chargé de la gestion de 7 sites exclusivement ou majoritairement marins. Le Parc est en étroite coordination avec les 18 autres sites ayant des périmètres couvrant des secteurs terrestre et marin. L'animation de ces sites minoritairement marins et minoritairement sur le territoire du Parc est confiée à des collectivités territoriales pour leur grande majorité. Le Parc apporte un appui technique et méthodologique afin de garantir la cohérence entre les objectifs du plan de gestion et celles des documents d'objectifs élaborés par les structures gérants ces 18 sites « mixtes » (terre-mer). Afin de garantir cette cohérence et grâce à une subvention accordée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, le Parc pilote la production des éléments constitutifs des documents d'objectifs de ces 18 sites, sur leur périmètre marin. Cette mise à jour est réalisée selon la méthodologie nationale relative au plan de gestion des espaces naturels. Le projet repose sur l'atteinte des actions suivantes : mise à jour des diagnostics écologiques et socio-économiques, analyse et priorisation des enjeux de conservation, analyse des états de conservation, proposition de matrices d'interrelations entre les activités (facteurs d'influence) et les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, définition des objectifs de développement durable et définition des méthodes de surveillances des habitats et des espèces et modalités de suivi des mesures projetées. Sont ajoutées deux actions complémentaires : un parangonnage des chartes et de contrats Natura existants sur le milieu marin en France avec un zoom exhaustif sur le périmètre du Parc ainsi qu'une proposition d'évolution des formulaires d'évaluation Natura 2000.

En 2023, les diagnostics écologiques et socio-économiques ont pu être clôturés et diffusés. Ce projet se clôturera en 2024 avec une stratégie pluriannuelle d'actions et co-construite avec les sept structures animatrices de sites "mixtes" terre-mer. L'appropriation des enjeux côtiers ainsi que l'animation d'un réseau Natura 2000 ambitieux à l'échelle du Parc sont les principaux enjeux de ce projet.

Porteur de projet : Parc naturel marin

Partenaires : DREAL Nouvelle-Aquitaine, DREAL Pays de la Loire, DDTM 17, 85, 33, Région Nouvelle-Aquitaine, Structures animatrices des sites mixtes concernés (à savoir : Parc naturel régional du Médoc, Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Communauté de communes du bassin de Marennes, Parc naturel régional du Marais Poitevin, structure porteuse Etablissement Public du Marais Poitevin, Communauté de communes Vendée Grand littoral).

Montant total : 155 000 euros TTC, subvention DREAL Nouvelle-Aquitaine à 100 %

Amélioration de la connaissance des zones fonctionnelles halieutiques (nourriceries et frayères) – Projet SUIVINOUR – AXES 1 et 3

Ce projet de pêches scientifiques vise à suivre les nourriceries du Parc sur cinq années complètes en complément aux suivis menés par l'IFREMER (un peu plus au large). En 2023, dernière année de suivi, des travaux de mise à jour des cartes des zones de nourricerie ont été réalisés ainsi que le renseignement des indicateurs d'état de santé de ces zones fonctionnelles grâce à l'expertise de l'IFREMER. Les rapports 2021 et 2022 sont disponibles sur [le site du plan de gestion dynamique](#).

En 2023, 9 jours de campagne de pêche ont été réalisés sur 2 navires de pêcheurs professionnels (Le Peu tit oms, le Merci) pour échantillonner 61 stations et 5 jours de campagne ont été réalisés par un navire de l'IFREMER (la Thalia) pour le suivi des nourriceries dans le Parc (programmes SUIVINOUR et NURSE). Ces suivis ont confirmé un très important recrutement de juvéniles de maigres issus de la reproduction de l'été 2023.

Fort de 5 années de suivies complètes, une mise à jour de la cartographie des zones de nourriceries sera réalisée en 2024 et la stratégie des futurs suivis de ces zones sera établies pour les prochaines années.

La campagne Suivinour est portée par le Parc pour un budget global de 50 000€. Ifremer porte la campagne Nurse et ce sont ces deux campagnes qui permettent une vision globale à l'échelle du Parc.

Les nouvelles actions menées en 2023

Poursuite de l'évaluation de l'état écologique des habitats côtiers – AXES 1 et 3

Dans la prolongation du projet CoEhCo, s'est engagé un programme pluriannuel de surveillance de l'Etat Ecologique des HABitats Benthiques du Parc naturel marin (SEEHAB). 2023 a été consacrée à la rédaction du cahier des charges et à la mise en consultation de ce marché.

Ce programme qualifiera l'état écologique de cinq habitats à enjeux majeurs de préservation du Parc : les récifs à *Sabellaria alveolata* (hermelle), les herbiers à zostères naines, les habitats sédimentaires intertidaux, les champs de blocs et les habitats sédimentaires subtidaux. Ce programme s'inscrit dans la mise en œuvre de la méthodologie de suivi des habitats nationale et inter-directives européenne (DHFF-DCE et DCSMM) et fournira les premiers éléments du futur tableau de bord du Parc. Il se clôturera en 2028.

Il consolidera l'animation de la communauté de travail construite à l'échelle du Parc

Porteur de projet : Parc naturel marin

Partenaires : CDC Ile de Ré, CDC Ile d'Oléron, LPO - RNN, PNR Marais Poitevin

Prestataires : CPIE Marennes-Oléron, POSEIDON, FANGO

Montant total : 490 000 euros TTC

Parc financière du Parc : 100 %

Poursuite de la cartographie des habitats intertidaux - AXES 1 - 2 - 3 - 4

Dans le cadre du projet de recherche et développement mené avec l'IFREMER dédié à l'évaluation surfacique et volumique des habitats à *Sabellaria alveolata* dans le Parc (2021-2025), 2023 a été consacrée à la clôture des acquisitions de terrain.

Porteurs de projet : Parc naturel marin, Centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel Équipe Milieux Marins - Cellule Habitats Benthiques - Direction Surveillance, Evaluation, Données (DSUED) de l'OFB

Partenaires : IFREMER

Montant total : 400 600 euros TTC

Parc financière du Parc : 96 000 euros TTC

Amélioration de la connaissance des bancs de maërl (distribution spatiale, état écologique du banc de maërl le plus méridional de la façade atlantique, au sein du Parc) - AXES 1 – 2

Les travaux les plus récents portant sur les bancs de maërl présents en rade de Saint-Martin-de-Ré (bancs les plus méridionaux et les plus orientaux de ceux décrits dans le Golfe de Gascogne) sont désormais disponibles sur le [site web du plan de gestion](#). Les données actuellement disponibles concernent uniquement la distribution spatiale des bancs de maërl en rade de Saint-Martin-de-Ré. Elles s'appuient sur trois études : l'unique étude historique (Sauriau et al., 2012) et deux campagnes de photo-interprétation soutenues par le Parc en 2021 et 2022.

En 2023, l'amélioration de la connaissance s'est poursuivie par la constitution d'un cahier technique intégrant de nouveaux éléments à la distribution spatiale de cet habitat, à savoir : la qualification de l'état écologique du banc ainsi que sa paléoécologie. Ce travail se clôturera

par la construction d'une stratégie de suivi et de mesures de gestion pérenne. Le marché devrait être attribué durant le premier semestre 2024 et sera co-financé par le Life Marha.

Porteur de projet : Parc naturel marin

Partenaires : Life Marha, La Rochelle Université

Montant total : 140 000 euros TTC

Part financière du Parc : 50 % soit 70 000 euros TTC

Interactions écosystèmes marins – activités humaines

3. Connaître et préserver les espèces marines

Actions engagées précédemment et poursuivies en 2023

Amélioration de la connaissance sur certaines ressources halieutiques locales - AXE 1

>Amélioration de la connaissance du maigre - Participation au projet Amélioration de la connaissance sur des stocks du Golfe de Gascogne (lieu jaune, maigre, merlan et rouget – (ACOST)

Ce projet consiste à améliorer la connaissance sur le maigre et son exploitation, en intégrant plusieurs actions dont la collecte d'informations biologiques (tailles à maturité, échantillonnages génétiques), le marquage de d'individus adultes en vue de déterminer l'aire de répartition de la population exploitée et l'évaluation de son niveau d'exploitation par modélisation halieutique. En 2023, un important travail de mise à jour de la taille à maturité du maigre a été mené sur plus de 350 individus, entre 40 cm et 140 cm.

Les balises des 20 maigres marqués en 2022 ont commencé à être récupérées et analysées. Les résultats sont attendus pour 2024. Du fait d'une moindre consommation budgétaire sur certains aspects du projet et d'un nombre de balises s'étant détachées prématurément, de nouveaux marquages devraient également être engagés pour préciser les trajets migratoires hivernaux de ce stock.

Le projet ACOST est porté par IFREMER et bénéficie d'un financement principal de France Filière Pêche mais également de nombreux partenaires sur lequel le projet repose (13 partenaires : structures représentantes des pêcheurs professionnels, universités, AGLIA). Le budget global est de 2 450 000 €, le Parc y contribue à hauteur de 50 000€.

>Amélioration de la connaissance de la seiche - Étude des caractéristiques de la reproduction de la seiche (CEPHASTOCHE) - **AXE 1**

Ce projet vise la description des phénologies de reproduction de la seiche dans les principaux sites de ponte du golfe de Gascogne (bassin d'Arcachon, pertuis charentais et golfe du Morbihan) et l'évaluation de mix génétiques entre ces populations afin de contribuer à l'évaluation de son exploitation : existe-t-il un ou plusieurs stocks ? Il doit également contribuer à améliorer la connaissance sur la croissance des juvéniles. Les résultats définitifs seront présentés en 2024 : un important retard a été pris du fait de délais supplémentaires dans les analyses génétiques des échantillons collectés.

Ce projet initié par le Parc est réalisé par l'université de la Rochelle (LIENSs) en partenariat avec les organisations professionnelles de la pêche dans le Bassin d'Arcachon et les Pertuis charentais (CDPMEM 33 et 17 et OP Pêcheurs d'Aquitaine et From Sud Ouest). Il poursuit l'amélioration de la connaissance sur cette espèce d'importance économique majeure sur le territoire et sur laquelle des efforts de soutien à sa reproduction sont portés par les pêcheur (mise en place de pondoirs).

Le budget global de l'opération est de 50 000 € dont le Parc finance 30 000€.

Évaluation des niveaux d'exploitation des gisements de palourdes - AXES 1, 2 et 3

Suite au travail mené en 2022 ayant permis de proposer des indicateurs de durabilité des gisements de palourdes exploités dans le Parc, les échanges se sont poursuivis en 2023 dans le cadre d'un comité de suivi rassemblant l'ensemble des acteurs concernés (représentants professionnels et de loisirs, services de l'Etat, CAPENA, CPIE Marennes Oléron, RNN de MOeze Oléron et la CdC de l'île de Ré). Il a été décidé de valider l'utilisation de ces indicateurs et de poursuivre les suivis annuels permettant de renseigner ces indicateurs. Le cas échéant, le comité de suivi pourra proposer la mise en œuvre d'actions pour s'assurer que les gisements restent exploités durablement. Les suivis des gisements (biologiques) et des prélèvements (par les pêcheurs professionnels et de loisir) doivent donc être poursuivis annuellement.

Les rapports de suivi des stocks de palourdes depuis 2020 sont disponibles sur [le plan de gestion dynamique](#). Il est prévu qu'une mise à jour annuelle des indicateurs de durabilité des gisements, accompagnée d'informations contextuelle de chaque site exploité permette au comité de suivi de formuler des recommandations, des alertes aux Services de l'Etat concernant l'encadrement de l'exploitation de ces gisements pour en assurer la durabilité.

Cette initiative est pilotée par le Parc avec l'appui et le cofinancement de la CdC de l'île de Ré et du CDPMEM 17 pour un budget global d'environ 70 000 € dont le Parc finance 35 000€.

Amélioration accrue de la connaissance de la mégafaune marine (oiseaux, mammifères marins) grâce à des survols aériens à une vaste échelle - AXES 1 et 2

Dans le cadre de l'implantation prévue d'un parc éolien au large l'île d'Oléron et dont le raccordement est envisagé dans les pertuis ou via la Presqu'île d'Arvert, la connaissance fine de la distribution de la mégafaune marine et en particulier des oiseaux marins est nécessaire de façon à anticiper au mieux les impacts et prévoir les mesures de mitigation *ad hoc*. Un marché visant la mise en œuvre des nouvelles campagnes de survols sur la période 2024-2027 afin d'améliorer la connaissance de la mégafaune marine à l'échelle du Parc et du site Natura 2000 « Pertuis Charentais-Rochebonne » a donc été lancé fin 2023. Ce suivi se déroulera dans le cadre de la mise en œuvre de l'Observatoire national de l'éolien en mer et sera déployé à raison d'une session d'observation aérienne tous les 4 mois pendant 3 ans.

Ce projet est entièrement financé par l'Observatoire national de l'éolien en mer.

Coordination du réseau d'acteurs concourant à la préservation du Gravelot à collier interrompu – AXES 1 et 4

Comme chaque année, le Parc a assuré la coordination d'un groupe de travail constitué de 23 structures partenaires impliquées dans la préservation du Gravelot à collier interrompu. En 2023, une personne en mission d'engagement de service civique a appuyé l'équipe sur : l'animation du réseau d'acteurs, la mise en défens des nids, des actions de communication, et le suivi des couples nicheurs sur l'île du banc de Cordouan. Elle a également rédigé un bilan des 3 années de coopération avec les acteurs du territoire.

Cette année, 97 nids ont été protégés par un dispositif d'enclos sur les 212 trouvés au total et 138 poussins ont été recensés.

Dans le cadre d'un marché public d'un montant de 80 000€, le Parc finance la LPO pour effectuer le suivi à l'échelle du Parc pour les années 2023 et 2024 et proposer des formations à destination des membres du groupe de travail pour permettre leur montée en compétence sur la connaissance de l'espèce notamment (support de formation [ici](#) et rapport du suivi 2023 [ici](#)). En 2024, les années de suivi permettront de nous informer sur le nombre moyen de couples présents à l'échelle du Parc et ainsi d'évaluer son évolution dans les années à venir à partir de cet état de référence. Enfin, l'unité opération s'est encore investie cette année pour sensibiliser le grand public à la présence et préservation de l'espèce dans le cadre de manifestations sportives organisées sur les plages.

Etude du dérangement des oiseaux d'eaux côtiers – AXES 1 et 3

Déployé depuis 2020 en collaboration avec l'équipe de la Direction de la Recherche et de l'Appui scientifique (DRAS) de l'OFB basée en Vendée (Ile d'Olonne), ce projet a pour objectif d'évaluer si les oiseaux sont moins abondants et adoptent des comportements différents en présence de certaines activités humaines. En effet, si des changements venaient à être constatés, ils pourraient témoigner de problèmes d'accessibilité des zones fonctionnelles pour les oiseaux et une diminution de leur niveau de quiétude, pouvant impacter alors leur survie, leur capacité à migrer et se reproduire.

Les suivis ont été effectués sur 9 sites d'études de février 2020 à mai 2023 avec le concours des équipes du Parc, de la DRAS et du Service départemental de Charente-Maritime de l'OFB. Au total, plus de 66 000 lignes de données ont été accumulées, représentant 923 suivis effectués et plus de 2760 heures passées sur le terrain. La phase d'analyse est désormais bien avancée et permet de dégager plusieurs résultats. Alors que les sites difficiles d'accès pour l'Homme sont peu dérangés, les sites bénéficiant de chemins, de voies cyclables ou d'un substrat praticable à pied (sable, vasière sableuse) font l'objet d'une importante fréquentation humaine à certaines périodes de l'année. Selon le type d'activité, le nombre de personnes et la proximité de l'Homme à la zone fonctionnelle, les activités peuvent induire chez certaines espèces une augmentation du niveau d'alerte ou/et des diminutions des effectifs sur le secteur fréquenté. Un rapport d'analyse sera rédigé et un programme de surveillance visant à évaluer l'évolution du niveau de pression de dérangement et la réponse des oiseaux face aux activités sera élaboré pour le tableau de bord du Parc en 2024.

Ce projet est cofinancé par la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 139 000€ et le Parc à hauteur de 165 000 € pour un budget total de 304 000€.

Les nouvelles actions menées en 2023

Acquisition de connaissances sur la raie brunette dans le golfe de Gascogne (projet AGEPPPO) - AXES 1 et 2

Mené avec l'IFREMER, l'INRAE, l'université de Wageningen, l'AGLIA, l'institut Agro, le MARE institut, le CCMAR et le comité national des pêches, le projet a pour objectif d'améliorer la connaissance sur la raie brunette du golfe de Gascogne (2023-2028). Il a débuté en 2023 par la collecte d'échantillons génétiques de raies sur plusieurs territoires, dont celui du Parc. Les travaux devraient permettre d'évaluer l'existence d'une ou de plusieurs populations différentes dans le Golfe, d'estimer l'abondance de reproducteurs et de renseigner sur les niveaux de contamination et le taux de croissance de cette espèce. Enfin, un dernier volet du projet permettra de fournir des indicateurs de santé de la population afin d'aborder les niveaux durables d'exploitation possibles pour cette espèce ne disposant à ce jour pas de quota.

Le projet dont le budget global se monte à 740 000 € est porté par Ifremer et principalement financé par France Filière Pêche. Le Parc est un des partenaires et apporte 50 000 €.

Évaluation et définition des niveaux de référence pour assurer le suivi larvaire et de captage de naissains d'huîtres et de moules (Projet SUIVICAPT) – AXE 3

Ce projet vise à réaliser le suivi de l'émission de larves et du succès du captage d'huîtres et de moules dans le Parc afin de renseigner sur le maintien des bons niveaux de captage de ces bivalves exploités. Le Parc contribue au financement de ces suivis menés par CAPENA à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Les rapports de suivi de captages, les rapports de proposition de niveaux de référence pour le captage et les propositions pour le programme de surveillance à long terme sont disponibles sur le [site de CAPENA](#).

Ces suivis permettent de faciliter l'activité conchylicole en aidant les professionnels à identifier les meilleures dates de pose de leurs dispositifs de captage du naissain ou l'enlèvement de leurs structures pour éviter le captage de moules. Ces données sont intégrées au réseau de suivi national VELYGER porté par IFREMER.

Ces suivis sont portés par CAPENA et cofinancés par le comité régional de la conchyliculture, la région Nouvelle Aquitaine, Ifremer et le Parc qui apporte un cofinancement de 42 000 € (soit près de 50% du coût global).

Acquisition aérienne digitale de données (et analyse) relatives aux macreuses noires (et autres oiseaux côtiers) dans le Parc – AXES 1 et 3

Le Parc est un site d'importance nationale et internationale pour la macreuse noire (*Melanitta nigra*) avec près de 30 % des effectifs nationaux qui y sont accueillis en hiver. D'ailleurs, trois des dix premiers sites d'accueil des macreuses en France sont dans le périmètre du Parc.

Les survols aériens visuels menés à l'échelle du Parc et du site Natura 2000 Pertuis Charentais-Rochebonne ces dernières années (SPEE) se révèlent inadaptés pour comptabiliser les effectifs de cette espèce grégaire et côtière. L'équipe du Parc a donc effectué des recherches ciblées à bord de l'Armogan (navire du Parc), entre 2021 et 2023, afin de repérer les principaux secteurs de stationnement, évaluer leur distance à la côte et estimer un ordre de grandeur des effectifs en stationnement. Grâce aux connaissances acquises lors de ces suivis embarqués, un projet de suivi aérien digital (technique diminuant le dérangement et assurant une surface de prospection plus importante) dédié à la recherche de l'espèce a pu voir le jour.

Un marché a donc été publié cette fin d'année afin que 4 campagnes de survol soient lancées sur la période 2024-2025. L'objectif sera de comptabiliser les individus de manière exhaustive et spatialiser finement les secteurs de rassemblement en période mue et d'hivernage à l'échelle du Parc. Ces survols permettront également d'acquérir de la connaissance sur la répartition et l'abondance des autres oiseaux marins en zone côtière. A noter que l'acquisition de ces

connaissances sera précieuse pour évaluer les impacts du parc éolien dont l'implantation est prévue au large l'île d'Oléron et dont le raccordement est envisagé dans les pertuis, ou via la Presqu'île d'Arvert, où se concentrent de nombreuses macreuses noires.

Le montant de ce projet s'élève à 280 000€ et est entièrement financé par l'Observatoire national de l'éolien en mer.

Interactions écosystèmes marins – activités humaines

Intégrer les interactions entre écosystèmes marins et activités humaines, diminuer les pressions

Actions engagées précédemment et poursuivies en 2023

Analyse des dossiers soumis à autorisation environnementale dans le cadre des avis

L'équipe du Parc est fortement mobilisée sur l'analyse des dossiers soumis à autorisation, en particulier ceux qui sont soumis à avis conforme du conseil de gestion.

Représentation du Parc dans les instances relatives à la gestion de l'eau

Le Parc (OFB) siège aux Commissions Locales de l'Eau (CLE) des six SAGE côtiers (Schéma d'Aménagement pour la Gestion de l'Eau) qui bordent son territoire, ainsi qu'au comité de bassin Loire-Bretagne, en tant qu'établissement public de l'Etat (collège de l'Etat).

En 2023, le Parc a participé à une dizaine de CLE, un comité de bassin Loire-Bretagne et deux commissions géographiques littorales.

Par ailleurs, sur le plan technique, le Parc est présent dans plusieurs groupes de travail (GT), comités techniques (COTECH) ou de pilotage (COPIL) organisés par les acteurs locaux de l'eau, sur des sujets tels que :

- les flux bactériologiques et Profils de vulnérabilité conchylicole,
- les Contrats de Territoire sur les Milieux Aquatiques (CTMA),
- les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE),
- le réseau de suivi haute fréquence de l'estuaire de la Gironde (réseau MAGEST),
- la qualité de l'eau (état de l'eau et milieu aquatique, micropolluants, substances émergentes),
- la pollution microplastiques issue des pneumatiques (projet « PLAStyre » porté par le laboratoire QUALYSE et le LIENSS).

Poursuite de la démarche engagée sur la protection forte

Une zone de protection forte est un espace dans lequel les écosystèmes marins sont préservés des pressions générées par les activités humaines. Ces pressions y sont supprimées, réduites significativement ou évitées par la réglementation en vigueur, et elles sont suivies et contrôlées.

La 1^{ère} étape de la démarche a permis d'identifier les secteurs qui correspondaient en l'état aux critères de protection forte du décret du 12 avril 2022, au sein du Parc. Suite à la réalisation d'un état des lieux de la réglementation ainsi que des habitats marins prioritairement ciblés par la protection forte, 4 secteurs situés en Réserve naturelle nationale (RNN) ont été identifiés. Ils représentent une surface de 8,99 km², soit 0,14% de la surface totale du Parc.

Le 16/12/2022, le conseil de gestion a rendu un avis favorable pour proposer un des 4 secteurs, celui de la partie marine de la RNN de Lilleau des Niges, pour être reconnu en l'état comme « zone de protection forte ». Les 3 autres secteurs n'ont pu être validés en même temps, car le comité consultatif de la Réserve et le comité de pilotage des sites Natura 2000 concernés n'avaient pas encore statué. En 2023, des groupes de travail et de réflexion, composés de membres du conseil de gestion, de l'OFB et des services de l'Etat, se sont constitués et la

concertation s'est poursuivie. Elle devrait aboutir en 2024 à l'identification de futures zones de protection forte.

Cette démarche est portée par le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, et financée par le FEDER et la Région Nouvelle Aquitaine.

Travail partenarial instauré avec les acteurs portuaires

Le Parc a initié un travail avec le réseau des ports qui vise à élaborer une stratégie de sensibilisation des acteurs et usagers portuaires aux enjeux du milieu marin.

En 2022, le Parc qui porte le projet a réalisé avec l'appui d'un prestataire « une synthèse portant sur les équipements portuaires et les pratiques de gestion environnementale dans les ports du Parc », et une « veille » sur les initiatives environnementales menées par les ports et autres structures, à l'échelle nationale voire internationale.

En 2023, après validation de la stratégie de sensibilisation, un réseau des ports s'est organisé et a tenu sa première réunion en mai 2023. Les actions issues de la stratégie ont été priorisées et seront mises en œuvre en 2024.

Pas d'engagement financier en 2023 mais du temps d'agent mobilisé.

Participation à la finalisation du schéma territorialisé des dragages de sédiments

Le Conseil départemental de Charente-Maritime, associé au port de plaisance de La Rochelle et au Grand port maritime de La Rochelle, porte l'élaboration d'un schéma territorialisé des dragages. L'état des lieux des pratiques de dragage et de gestion des sédiments, ainsi que les enjeux environnementaux ont été décrits. Le travail d'état des lieux été financé par les porteurs de projet.

Le Parc est membre du comité technique et veille à ce que les finalités du plan de gestion relatives à ces pratiques soient bien prises en compte.

Le travail relatif à la hiérarchisation des enjeux environnementaux par secteurs, les propositions d'actions à inscrire ainsi que leur rédaction est depuis 2022 à la charge du comité technique (CD Charente-Maritime, port de plaisance de La Rochelle et au Grand port maritime de La Rochelle, DDTM 17et Parc naturel marin). Ainsi, le plan d'action est en cours de rédaction. Celles-ci seront partagées aux acteurs concernés en 2024.

Pas d'engagement financier en 2023 mais du temps d'agent mobilisé.

Réalisation d'un état des lieux de la pêche professionnelle dans le Parc

Un état des lieux de la pêche dans le Parc avait été réalisé en 2021 afin d'avoir une vision précise et exhaustive de l'activité de pêche professionnelle dans le périmètre du Parc.

Un travail de synthèse et de vulgarisation de ses résultats a été réalisé en 2022 et a permis la production d'un livrable, disponible sur le [site du plan de gestion](#), au premier trimestre 2023.

Analyse risque pêche (financement FEAMP) – AXE 3

Pour compléter les premiers résultats obtenus en 2022, des observations embarquées sur les fileyeurs, chalutiers et palangriers du Parc ont été menées en début d'année. Ce sont plus d'une soixantaine de marées qui ont ainsi été observées, avec l'implication de l'équipe opération du Parc, du prestataire Bureau Veritas et avec la collaboration des pêcheurs. L'observation des captures accidentelles (menées lors de ces embarquements) couplée aux dernières enquêtes auprès des pêcheurs professionnels et à la vérification terrain sur la cartographie des habitats ont permis d'affiner et de proposer des résultats adaptés à notre territoire. Au second semestre 2023, des premières pistes de mesures de réduction des risques ont été élaborées.

Le projet a accumulé du retard depuis son lancement et notamment lors du premier semestre 2023. En effet, le contexte de tension lié aux annonces du gouvernement sur le plan national

cétacés et à la proposition de la commission européenne d'interdire les arts trainants dans les AMP a entraîné des mouvements sociaux organisés par la filière. Des réunions du comité de pilotage du projet et des réunions de concertation nécessaires au projet ont dû être décalées et reportées. La fin du projet, initialement prévu fin 2023, a donc été repoussée à l'année 2024.

Lancé en juillet 2020, ce projet, porté par le Parc, a bénéficié d'un cofinancement à hauteur de 75% du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) pour un budget total de 1,1 millions d'euros, le reste ayant été porté par le Parc. Ce financement s'est terminé en juin 2023 et la poursuite des travaux est désormais financée par le Parc ce qui représente un budget de 57 477€. Cela a notamment permis la mise en place de prestation avec l'ensemble des 5 comités des pêches concernés par le projet (CDPMEM 17 et 33, COREPEM, CRPEMEM Nouvelle-Aquitaine et Bretagne) pour la durée du projet.

Accompagnement des opérateurs de loisirs vers l'adoption de pratiques respectueuses du milieu marin

En 2023, le Parc a notamment participé aux actions réflexions de plusieurs collectivités en la matière :

- Office de Tourisme Marennes Oléron: organisation de deux séances de sensibilisation/formation pour les signataires de la charte du nautisme responsable et pour les acteurs du tourisme,
- Communauté d'agglomération de Royan Atlantique: participation aux groupes de travail dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma nautique communautaire,
- Communauté d'Agglomération de la Rochelle: participation aux groupes de travail pour la requalification de l'offre balnéaire.

Projet PLAIZPARC : tester de nouveaux types de mouillages écologiques

En 2023, le Parc (porteur et animateur du projet) et les partenaires associés (Conseil départemental de Charente-Maritime, Commune de La Tremblade, Société ETM Marine) ont poursuivi la mise en œuvre du projet PLAIZPARC (Plaisance et zostères dans le Parc) visant à développer des mouillages de moindre impact sur les herbiers de zostère en zone intertidale (zones d'échouage).

De nouveaux prototypes ont été installés sur les zones de mouillage et d'équipements légers de Ronce-les-Bains et La Flotte-en-Ré.

Le contrat de recherche et développement associant le Parc et ETM marine a été soldé. Le financement du Parc (plan de relance) a été de 96 000 € soit 70 % du coût du projet (136 000 €).

Par ailleurs, le suivi cartographique initié en 2022 a été poursuivi en 2023 avec deux campagnes aériennes (drone) permettant d'acquérir les orthophotoplans servant de base pour établir l'évolution de l'herbier sur les différentes zones de test et vérifier l'efficacité des mouillages innovants.

Ce projet se poursuit en 2024.

Poursuite de la sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir

En 2023, le Parc a poursuivi son travail de sensibilisation des pêcheurs de loisirs en s'appuyant notamment sur le réseau des associations œuvrant dans ce domaine (CPIE Marennes Oléron, E.C.O.L.E de la mer, Ecomusée Port des Barques, Groupe Associatif Estuaire). Les prestations commandées à ces structures ont permis de sensibiliser près de 2800 pêcheurs à pied de loisir (plus de 7200 si on compte les actions portées en régie par la communauté de communes de l'île de Ré et celle de Vendée Grand Littoral). Plus de 4000 réglettes ont été distribuées à cette occasion.

Le montant des prestations commandées à ces 4 acteurs a représenté un montant de 12 400 €
La fin de l'année a été également l'occasion de lancer une démarche de concertation avec les acteurs pour redéfinir et consolider une stratégie d'actions partagée dans ce domaine : cette réflexion se poursuit en 2024.

Diagnostic des modalités d'entretien des plages

Le Parc a accueilli une stagiaire en Master 1 (2 mois) pour la réalisation d'un état de l'art sur les pratiques d'entretien des plages en lien avec la finalité de diminution de la pression du nettoyage mécanique sur la laisse de mer.

Cette première étape bibliographique se poursuivra en 2024 par un stage de Master 2 (6 mois) avec la même étudiante pour réaliser le diagnostic à l'échelle du Parc : enquête auprès des collectivités et des organisateurs de nettoyages bénévoles.

Les nouvelles actions menées en 2023

Mise en œuvre d'une réflexion structurée sur la problématique de restauration en mer

Une stratégie opérationnelle de restauration des habitats, portée par le Parc, est travaillée depuis mars 2023. Elle a pour objectifs d'améliorer l'état de conservation des habitats, de répondre aux objectifs de restauration au niveau européen et également de définir les conditions nécessaires pour que les actions de restauration puissent être considérées comme mesures compensatoires.

En 2023, les potentielles actions de restauration ont été identifiées grâce notamment à de nombreux inventaires terrain (ex. : dépollution, désartificialisation, amélioration de la qualité de l'eau et des sédiments). *En 2024, un important travail de hiérarchisation de ces actions sera réalisé, afin de définir la stratégie au regard des objectifs écologiques, des aspects techniques, administratifs et juridiques.*

Ce projet fait l'objet d'un cofinancement de la Région Nouvelle-Aquitaine et a permis le recrutement de Romane Buard jusqu'en décembre 2024 (montant total de 254 305€ : financement Parc : 158 869 € et financement Région Nouvelle-Aquitaine : 95 436€).

Actions engagées précédemment et poursuivies en 2023

Les actions de communication et de sensibilisation ciblaient prioritairement en 2023 : les membres du conseil de gestion, les porteurs de politiques publiques (élus et agents territoriaux), les acteurs relais, les usagers professionnels de la mer (les têtes de réseaux et les acteurs) dont les acteurs portuaires, les usagers de loisirs et les scolaires. Les habitants riverains du Parc et les visiteurs ont également été sensibilisés lors des événements en lien avec la mer et via nos outils digitaux.

Communication et sensibilisation aux enjeux du Parc naturel marin – AXE 5

Dans une volonté de communiquer et sensibiliser nos publics cibles aux enjeux environnementaux et à l'adoption de pratiques respectueuses du milieu marin, plusieurs leviers ont été utilisés pour atteindre ces objectifs.

Organisation et participation aux événements locaux

Depuis 2021, notre présence sur les événements s'est accrue permettant une meilleure identification du Parc par les collectivités et les habitants des communes accueillantes. Très dépendant des opportunités et des moyens humains en interne, le positionnement du Parc s'est poursuivi sur 2 départements. En 2023, de nouvelles sollicitations émanant de 2 communes de Vendée et du nord de la Charente-Maritime ont été formulées avec enthousiasme et se sont concrétisées par la présence d'un stand et de l'exposition photographique « itinérante » du Parc.

En 2023, actions de communication et **sensibilisation sur nos stands** pour le St-Palais-sur-mer fête sa nature, à la semaine du nautisme à La Rochelle, à la Journée port ouvert du Grand port maritime de La Rochelle où notre bateau est amarré, à la Fête de la mer et des littoraux à La Tranche-sur-mer, à la fête du port du plomb (L'Houmeau et Nieul-sur-mer), au tour de Charente-Maritime à la voile (St-Denis-d'Oléron et Royan), à l'Aiguillon-sur-mer, et au Bois-plage en Ré, ainsi qu'au Festival international du film de Ménégoûte (79) avec le service départemental 79 de l'OFB, soit 11 événements, et environ 1600 adultes (dont 280 enfants sensibilisés ; et **expositions** de panneaux photos du Parc à la médiathèque de l'Aiguillon-sur-mer et à l'espace nature de Rochefort.

En 2022 : environ 8000 personnes avaient été sensibilisés sur le milieu marin (8 lieux dont l'exposition photographique des 8 Parcs naturels marins à l'espace Encan de La Rochelle – PFUE France qui avait attiré bon nombre de visiteurs). En 2021 : environ 1214 visiteurs dont 403 enfants ont été sensibilisés, avec une répartition sur 9 événements en Vendée, Charente-Maritime et Gironde.

En 2023, l'équipe du Parc a participé à 9 événements dont la semaine du nautisme et le festival de Ménégoûte, mobilisant 19 journées de 2 agents. En 2022, l'équipe avait consacré 39 jours.

Poursuite des partenariats et mobilisation des acteurs relais

Dans la continuité des partenariats menés les années précédentes, des liens ont été recherchés et approfondis avec les différents acteurs partenaires et relais pour diffuser des messages sur le Parc et sur les pratiques à adopter pour préserver les milieux (à des niveaux divers en fonction des projets) : les collectivités, ports, offices de tourisme, sites touristiques en lien avec le milieu marin, le réseau EEDD..., acteurs professionnels de la mer. Pour certaines catégories d'acteurs, les liens se font au niveau des « têtes de réseaux » mais ont encore du mal à toucher directement les professionnels de la mer. Des liens se créent avec les prestataires nautiques via les offices de tourisme et les démarches engagées dans le cadre de chartes.

Des rédactionnels sur le Parc et des rappels de réglementation ont été intégrés dans certains de leurs supports de communication.

Communication digitale

Des contenus éditoriaux et cartographiques sont régulièrement mis à jour via le [site du Parc](#) (grand public) (environ 22 3000 visiteurs uniques en 2023) et le [site du plan de gestion dynamique](#) à destination de publics plus avertis (4 500 visiteurs uniques et plus de 1000 téléchargements), soit une augmentation importante de la fréquentation pour les 2 sites par rapport à 2022. Tous les rapports et les études mis en œuvre dans le cadre des différents projets sont également portés à connaissance dans cet outil dédié.

La page Facebook permet d'informer un public varié : grand public, médias, élus, associations, etc. Comme l'année passée, ce sont environ 95 posts qui ont été rédigés pour faire découvrir ce que fait le Parc ainsi que sur la biodiversité marine.

Ces outils contribuent à valoriser les résultats de tous les projets ([axe 2](#)).

Communication imprimée

Pour faire connaître la richesse des écosystèmes du Parc et accompagner le changement de comportement pour des pratiques plus respectueuses du milieu marin, différents supports ont été produits et diffusés : brochure sur le Parc et ses grands enjeux environnementaux et socio-économiques, flyer du Parc, dépliants et réglettes de pêche à pied, dépliants et toises pour la pêche de loisirs (nouveau 2023) diffusés dans les offices de tourisme et auprès des associations, dépliants et affiches sur le Gravelot à collier interrompu, 3 brochures sur la démarche de protection forte dans le Parc, un dictionnaire d'identification des déchets marins (projet Seabil) réalisé avec la LPO et à destination des opérateurs de ramassage. La nouvelle version « Richesses naturelles du littoral » réalisée avec le réseau des associations d'éducation à l'environnement et au développement durable a été imprimée en fin d'année et sera diffusée largement en 2024.

A la demande des membres du conseil de gestion, 5 webinaires ont été organisés pour informer de l'état d'avancement des projets portés par l'équipe du Parc, ainsi que des lettres d'information bi-mestrielle.

Dans le cadre du Life Marha, deux nouvelles illustrations dédiées aux habitats ont été conçues et réalisées à l'initiative du Parc pour nourrir l'échelle nationale. Ces illustrations concernent les récifs à *Sabellaria alveolata* et les vasières circalittorales (du large). Le travail sur les bioconstructions à hermelles a été mis en ligne en 2023.

Concernant les **prestataires de loisirs nautiques**, des interventions de sensibilisation voire de formation sont menées par l'équipe du Parc, avec des collectivités ou offices de tourisme communautaires, notamment dans le cadre de charte ou label comme le [label nautisme responsable de Marennes-Oléron](#).

Pour la cible des **conchyliculteurs**, un travail a été mené en partenariat avec le CRC sur la réalisation de 2 vidéos expliquant le projet NETCONCH et les suivis environnementaux menés sur les zones nettoyées. Les vidéos seront mises en ligne sur la chaîne Youtube du CRC et relayées par nos soins en 2024.

Sensibilisation pêche à pied de loisirs

Chaque année, une sensibilisation des pêcheurs à pied est menée par des agents de l'équipe opération et par les opérateurs relais (associations EEDD, offices de tourisme...) avec notamment la diffusion en nombre des dépliants.

En 2023, 2 nouveaux outils ont été produits avec la collaboration des associations de pêche de loisir et diffusés auprès des têtes de réseau et des usagers dans le cadre des événements.

En 2022-2023, 123 marées de sensibilisation ont été réalisées par les structures associatives mandatées par le Parc (288 si on compte celles réalisées en régie par des intercommunalités, sans financement du Parc). L'unité opération a également participé à certaines d'entre elles.

Sensibilisation des scolaires dans le cadre du dispositif Aires Marines Éducatives (AME)

En 2022/2023, **28 établissements scolaires** étaient engagés en aire marine éducative sur le territoire du Parc. **Les 43 classes**, accompagnées par leur enseignant et leur référent, ont découvert l'aire qu'ils ont retenue pour sa biodiversité, les activités qui s'y pratiquent et la présence des différents usagers. Ils ont choisi et mené à bien différentes actions pour sensibiliser le public ou agir directement sur le milieu. Lors des présentations ludiques du Parc en classe, avec l'utilisation de notre jeu « Pêche à la découverte » adapté à un format projection en classe, les élèves reçoivent différents supports de communication dont le document [« ça bouge sur les côtes »](#) réalisée avec La Rochelle Université.

La fin d'année scolaire a été l'occasion pour le Parc d'organiser **3 rassemblements des AME** sur 2 sites différents (Marennes et La Rochelle), réunissant plus de 590 élèves. A cette occasion, présentation rapide des travaux des élèves, projection du documentaire « La cité des mérus sombres » de R. Démarthon (ancien étudiant de l'IFFCAM, établissement avec lequel nous entretenons de nouveaux liens) et quiz ludique proposé par M. Rabiller du Muséum de La Rochelle.

D'un point de vue financier, les subventions versées en 2023 par le Parc ont représenté un montant de 83 483 € soit près de 80% du montant éligible des projets.

Les principaux partenaires associés sont :

- Les services de l'Éducation Nationale au niveau des Académies (3 concernent le territoire du Parc) et des Directions des services départementaux de l'Éducation Nationale (3 départements concernés), co-animateurs de la démarche des aires éducatives que ce soit au niveau national comme local,
- Les 12 structures (associations et collectivités) référentes des AME du Parc.

La qualité des projets est toujours au rendez-vous et le temps long donné par ce type de démarche permet une réelle reconnexion des enfants avec la nature et la découverte du milieu marin.

D'un point de vue quantitatif, le nombre d'AME et de classes engagées semble arriver sur un plateau depuis 2 ou 3 ans comme le montre le tableau suivant.

Année scolaire	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'AME	2	6	13	21	25	28	28
Nombre de classes	2	6	13	33	40	43	43

Tableau : Nombre d'AME (établissements scolaires) et de classes engagées dans le Parc depuis 2017.

Il conviendra de s'interroger à court terme sur les objectifs et la stratégie du Parc dans ce domaine notamment dans le contexte donné par la Stratégie Nationale pour la Biodiversité qui fixe l'objectif quantitatif d'avoir un tiers des établissements engagés en Aire Educative d'ici 2030 soit environ 18 000 établissements scolaires.

Réalisation du centre d'interprétation du milieu marin à l'île d'Aix dans le Fort Liédot

L'objectif de ce projet est de donner à voir au grand public les fonds marins afin de le sensibiliser aux enjeux préservation de la biodiversité marine. Il est mené en partenariat avec la communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO), le Conservatoire du Littoral, la commune de l'île d'Aix, et le Centre International de la mer (gestionnaire de l'accueil du public). Il bénéficie d'un financement du plan France Relance, via le Parc.

2023 a été consacrée à la restauration du bastion sud-est du fort devant accueillir le parcours immersif, la conception du projet muséographique et scénographique par le groupement Laurence Chabot - Arnaud Jeuland Lucie Lom sélectionné en 2022, au recrutement des artistes et entreprises chargés de la réalisation artistique et technique du parcours immersif, qui ont commencé leurs travaux à l'automne. Cette année a également permis la recherche de financements complémentaires, avec le Centre international de la mer gestionnaire du site,

pour réaliser la signalétique du site, aménager un espace d'accueil- billetterie, et l'espace pédagogique en lien avec la scénographie.

L'ouverture du parcours est prévue au printemps 2024.

Une convention de partenariat fédère le Parc, la Communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO), le Conservatoire du littoral, et la commune de l'île d'Aix autour de ce projet dont le budget total avoisine les 1 500 000 €, largement soutenu par le plan de relance de l'Union européenne :

- la phase de travaux de restauration du bastion sud est portée par le Conservatoire du littoral et financée à hauteur de 675 000 € (300 000 € OFB/Plan de relance, 300 000 € Conservatoire du littoral et 75 000 € CARO) ;
- le maître d'ouvrage de la scénographie du centre d'interprétation du milieu marin (conception, réalisation, mise en place des équipements) est la CARO et le financement correspondant est de 855 000 € (755 000 € OFB/Plan de relance et 100 000 € CARO)

Le Parc a mené avec la CARO, la commune de l'île d'Aix, les prescripteurs touristiques, un travail en parallèle à la programmation de l'ouverture du parcours immersif, sur la problématique de fréquentation touristique et de préservation de l'île. Ce travail se poursuivra pour sensibiliser les sociétés de croisière et leurs passagers à une meilleure prise en compte du patrimoine naturel dans leurs discours et usages.

Nouvelles actions 2023

Sensibilisation des habitants et touristes

Un second appel à projets consacré aux projets artistiques comme vecteurs de sensibilisation à la préservation du milieu marin a été lancé et 6 projets (sur 13 reçus) ont été retenus.

Les actions soutenues devront contribuer à mieux faire connaître le Parc et les enjeux associés à la préservation de cet espace marin. Elles seront élaborées et menées en 2024 et 2025.

- **« Entre roches et eaux, dessiner le littoral, imprimer ses matières » (Alice Leblanc Laroche)**: résidences créatives et participatives, en lien avec la sérigraphie, sur les paysages maritimes, ateliers de médiation en direction des publics, abécédaire du Parc, et palette colorée des eaux du Parc.
- **Création d'une vingtaine de podcasts sonores (Anthony Carcone)**, sur la relation de l'Homme et la mer.
- **« Déambules de l'art à la mer » (réseau des structures d'éducation à l'environnement et au développement durable)**: création d'une œuvre originale de façon collaborative entre 1 dessinateur de bande dessinée, le collectif et une nouvelle cible de public (adolescents).
- **« Ondulations » (Claire Veysset)**: création d'œuvres sonores mettant en avant une approche sensorielle et intime du territoire, en donnant à entendre celles et ceux qui y vivent et l'explorent. 6 sites fléchés sur le territoire pour installations des capsules sonores et 3 installations éphémères.
- **« Côte-à-côte » (Collectif Serres)**: réalisation de 2 expéditions créatives en résidence et itinérance au sein du Parc (2024 et 2025), expositions et productions audiovisuelles, sonores, photographiques, etc.
- **Festival des Mémoires de la mer (Centre International de la Mer) sur la thématique des « profondeurs »** – Journée dédiée aux coulisses de la création du parcours immersif dans les fonds marins des pertuis au Fort Liédot.

Le montant des subventions accordées aux porteurs de projet s'élève à 198 918 €.



**Estuaire de la Gironde
Mer des Pertuis**

**Parc naturel marin
de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis**

3 rue Robert Etchebarne
17320 Marennes
05 46 36 70 51

www.parc-marin-gironde-pertuis

Suivez-nous sur notre page Facebook

<https://www.facebook.com/parc.naturel.marin.gironde.pertuis/>